

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

MARCHES PUBLICS

**ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES
DES MARCHÉS RELATIF À
L'ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Délibération : **12.2020.084**

Transmis en préfecture le :

11 décembre 2020

Séance du : **10 décembre 2020**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **4 décembre 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : *Madame Marylène MILLET*

Secrétaire élu : *Madame Camille EL-BATAL*

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laure LAURENT, Laurent DURIEUX, Etienne FILLOT, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Laure LAURENT à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON

Membres absents à la séance :

Emile BEYROUTI

RAPPORTEUR : Madame Céline MAROLLEAU

Le 22 septembre 2020 a été lancé un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE en vue de renouveler les marchés Entretien des Espaces verts arrivant à échéance début janvier 2021.

Compte-tenu des montants maximum définis, la consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Cette consultation a été allotie en 5 lots.

La technique d'achat retenue est celle de l'accord-cadre avec un montant maximum annuel passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT/an
1	Coulée verte	45 000,00 €
2	Giratoire de la Mouche, place des Barolles et autres espaces publics	45 000,00 €
3	Groupe scolaire Mouton, Butte de la rue des Collonges, banquette arbustive des Barolles, Foyer logements pour personnes âgées « Le Colombier », Voie Riboud, Chemin de la Pillotte et terrain d'aventure des Collonges, Gymnase l'Equinoxe et tennis couvert	70 000,00 €
4	Avenue de Gadagne	15 000,00 €
5	Murs de soutènement du Parc de Beauregard et toitures du Gymnase Equinoxe	10 000,00 €

L'accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande durant la durée totale des marchés (1 an ferme, renouvelable tacitement 3 fois, sans que la durée totale des marchés ne dépassent 4 ans).

Ces marchés comprendront l'ensemble des prestations indispensables à l'entretien des espaces verts de la Ville, à savoir le désherbage, le désherbage thermique, la taille de haies, l'entretien de pelouses, l'entretien du bois de chêne, le débroussaillage, le ramassage de feuilles mortes, l'entretien de massifs, la mise en place d'engrais organo minéral adapté.

Ce renouvellement a été l'occasion d'optimiser le travail du service des Espaces verts en concentrant l'attention sur la gestion raisonnée permettant de prendre en compte la volonté de la Ville à savoir favoriser la biodiversité et contribuer à la transition énergétique.

Ainsi pour le lot n° 1, la coulée verte avoisinant une surface de tonte de 47 700 m², le choix de laisser des zones définies au préalable en gestion raisonnée sera à prendre en compte par l'attributaire. Environ 15% de la surface sera traitée en fauchage 1 ou 2 fois par an.

Pour le lot n° 2, le Fort côte Lorette avoisinant une surface de tonte de 61 300 m² environ, le choix de laisser des zones définies au préalable en gestion raisonnée sera également à prendre en compte par l'attributaire. Environ 20% de la surface sera traitée en fauchage 1 ou 2 fois par an ;

8 plis ont été reçus dans les délais impartis (avant les date et heure limites de réception des plis au 02/11/2020 à 17h00) répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Coulée verte : CMEVE, TERIDEAL, CHAZAL & ID VERDE
- Lot n° 2 : Giratoire de la Mouche, place des Barolles et autres espaces publics : CMEVE, TERIDEAL, CHAZAL & ID VERDE
- Lot n° 3 : Groupe scolaire Mouton, Butte de la rue des Collonges, banquette arbustive des Barolles, Foyer logements pour personnes âgées « Le Colombier », Voie Riboud, Chemin de la Pillotte et terrain d'aventure des Collonges, Gymnase l'Equinoxe et tennis couvert : CMEVE, TERIDEAL, CAMEV, CHAZAL & ID VERDE

- Lot n° 4 : Avenue de Gadagne : CMEVE, TERIDEAL, EMPREINTES DE JARDIN, CAMEV, CHAZAL & ID VERDE

- Lot n° 5 : Murs de soutènement du Parc de Beauregard et toitures du Gymnase Equinoxe : GREENSTYLE, CAMEV, CHAZAL, et ID VERDE ;

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 novembre 2020, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, a retenu le classement des offres proposé en découlant :

- Pour le n° 1 : Coulée verte :

TOTAL	CMEVE	TERIDEAL	CHAZAL	ID VERDE
Note Totale	58,15	100,00	72,78	94,86
Classement	4	1	3	2

- Pour le n° 2 : Giratoire de la Mouche, place des Barolles et autres espaces publics :

TOTAL	CMEVE	TERIDEAL	CHAZAL	ID VERDE
Note Totale	58,10	100,00	65,52	92,15
Classement	4	1	3	2

- Pour le n° 3 : Groupe scolaire Mouton, Butte de la rue des Collonges, banquette arbustive des Barolles, Foyer logements pour personnes âgées « Le Colombier », Voie Riboud, Chemin de la Pillotte et terrain d'aventure des Collonges, Gymnase l'Equinoxe et tennis couvert :

- Pour le n° 4 : Avenue de Gadagne :

TOTAL	CMEVE	TERIDEAL	EMPREINTES DE JARDIN	CAMEV	CHAZAL	ID VERDE
Note Totale	66,52	80,81	66,18	100,00	86,00	72,56
Classement	5	3	6	1	2	4

- Pour le n° 5 : Murs de soutènement du Parc de Beauregard et toitures du Gymnase Equinoxe :

TOTAL	GREENSTYLE	CAMEV	CHAZAL	ID VERDE
Note Totale	88,54	65,00	61,61	62,36
Classement	1	2	4	3

Cette même Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché public aux attributaires proposés suivant les lots.

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2124-2
Vu l'avis de la commission n°4 du 03 décembre 2020 ;
Vu l'exposé du rapporteur ;

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les classements proposés pour chaque lot
- **ATTRIBUER** à
 - la Société TERIDEAL TARVEL, 90 rue André Citroën - CS 60009 - 69 747 GENAS Cedex, les marchés correspondant aux lots n° 1, 2 et 3
 - la Société SAS CAMEV (CHIEZE), 49 Route Nationale 86 - 42 410 CHAVANAY, le marché correspondant au lot n° 4
 - la Société SAS GREENSTYLE, 19 Chemin de la Lône - 69 310 PIERRE BENITE, le marché correspondant au lot n° 5
- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente délibération
- **DIRE** que les crédits seront prévus au budget chapitre 011 « charges à caractère général »

Après avoir entendu l'exposé de Madame Céline MAROLLEAU,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTAUX, Guillaume COUALLIER

Liste des élus ayant voté CONTRE

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.